



## Tableau des Honoraires à la charge du vendeur

### VENTES

<u>Locaux à usage d'habitation</u>		<b>Taux en % TTC</b> <b>Du prix de vente</b>
Moins de 50 000 €		Forfait de 5 000 €
de 50 001 €	à 75 000 €	10 %
de 75 001 €	à 100 000 €	9 %
de 100 001 €	à 150 000 €	8 %
de 150 001 €	à 200 000 €	7 %
de 200 001 €	à 250 000 €	6 %
au-delà de 250 000 €		5 %

<u>Locaux commerciaux</u>
10% de la transaction hors taxes avec minimum forfaitaire de : 4 000 € HT

<b>Avis de valeur :</b>	200 € TTC
-------------------------	-----------

Tarif en date du 01/04/2017



## Détail des Honoraires – CARVALHO SAS

### LOCATION

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et pour les baux meublés :**

**Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :**

**1) Honoraires comprenant visites des biens avec les candidats locataires, constitution du dossier de location, rédaction du bail :**

Part locataire :

- Du studio au type 1 : 150,00 € HT, soit 180,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- Du type 2 au type 3 : 220,00 € HT, soit 264,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- Du type 4 au type 5 : 250,00 € HT, soit 300,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- A partir du type 6 : 300,00 € HT, soit 360,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)

Par propriétaire :

- Du studio au type 1 : 150,00 € HT, soit 180,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- Du type 2 au type 3 : 220,00 € HT, soit 264,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- Du type 4 au type 5 : 250,00 € HT, soit 300,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- A partir du type 6 : 300,00 € HT, soit 360,00 TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)

**2) Honoraires d'établissement d'état des lieux :**

Part locataire :

- 2,50 € HT par mètre carré de surface habitable du logement concerné, soit 3,00 € TTC par mètre carré (plafonnés par décret à 3,00 € TTC par mètre carré).

Par propriétaire :

- 2,50 € HT par mètre carré de surface habitable du logement concerné, soit 3,00 € TTC par mètre carré.

NOTA : Honoraires minimum pour ces deux prestations cumulés (hors plafonnement réglementaire) : 208,33 € HT, soit 250,00 € TTC.

**3) Honoraires de mise en location, comprenant mise en valeur du bien, visite de pré- état des lieux, publications ou vitrines, collecte et mise à jour des diagnostics ... :**

A charge unique du propriétaire (forfait, par logement mis en location) : 41,66 € HT soit 50,00 € TTC.

Tarif en date du 01/04/2017